

Conclusion des rapporteurs - Mise en perspective par les sciences sociales



André Micoud

Sociologue, directeur de recherche honoraire au CNRS

Louis Durey

Doctorant en géographie et aménagement du territoire

Afin de prendre du recul sur l'ensemble des échanges et les positionner dans un contexte sociétal, plusieurs mots et thèmes abordés pendant les deux jours seront repris et commentés.

- PRENDRE DU RECU

C'est ne pas oublier l'histoire : l'origine du Plan Rhône et les grandes inondations de 2003 qui ont motivé cette concertation. On s'est alors rendu compte que les tentatives de maîtrise, de domestication du fleuve étaient vaines, que l'approche devait être différente.

À l'opposé se positionnent les acteurs locaux qui sont capables de faire évoluer les problèmes posés et s'approprier, reformuler les dispositifs institutionnalisés.

- LE PLAN LOIRE

Le Plan Rhône n'existerait pas sans le Plan Loire qui reste une expérience inspirante. Ces deux plans illustrent parfaitement les aménagements institutionnels, mais surtout la notion de bien commun.

Le Plan Rhône doit avant tout s'inspirer de la réelle coordination des acteurs du Plan Loire, mais également le passage à l'échelle de bassin.

La pensée optimiste doit s'imposer sur la gouvernance des ressources naturelles, en effet l'homme est capable au travers de règles et de normes concertées de mettre en place une régulation durable du bien commun.

- STATUT PARTICULIER, CONCESSION À LA CNR

Face à l'avantage d'avoir un seul interlocuteur compétent, l'inconvénient est que ce dernier impose son cap. Aujourd'hui, les attentes des territoires riverains sont prises en compte au niveau des espaces naturels, mais également des autres usages. Pour ce faire, un choc de simplification est nécessaire face à la complexité des procédures.

Un EPTB a déjà été tenté sans succès. Il ressort de ses deux jours une question : comment notre société institue-t-elle son rapport à la nature ? Il apparaît qu'elle utilise un panel de règles, de normes, d'instruments possibles avec plus ou moins de succès (de l'animation à la législation).

- LES ZONES HUMIDES

On note une sacralisation des lieux, or, il est intéressant de s'interroger sur les manières dont nos contemporains voient ces espaces. Tout le monde ne voit pas les zones humides de la même manière et utilise son propre cadre de référence pour les caractériser.

Chaque acteur émet une représentation : c'est-à-dire la réalité imaginée et sa propre réalité. Ici, on relève le sentiment alarmiste de la disparition des zones humides, l'inquiétude face au développement durable et la contradiction entre l'économie et l'écologie. Or, ces points découlent de territorialités différentes, d'échelles différentes, de temporalités différentes...

- LES AUTRES USAGERS

Il a été peu question des autres usagers de ces espaces, autres que les chercheurs et les gestionnaires, mais à l'inverse il a été souvent question de la problématique liée à la communication sur les actions et sur les projets, la sensibilisation, le public... Parle-t-on vraiment avec les personnes présentes ? Est-ce que les riverains, les habitants, les usagers sont intégrés dans cette problématique de communication avec les « acteurs » ? Sont-ils des acteurs ?

Il y a risque que les protecteurs de la nature entrent dans une machinerie institutionnelle qui risque de perdre le contact avec les gens, d'enfermer la « chose publique » dans un appareil technocratique...

Il est donc nécessaire d'être attentif à l'approche technique qui peut être réductrice, qui peut s'arrêter au « comment » sans aborder le « pourquoi ». La vision doit devenir une vision citoyenne et ne pas se limiter à la cause militante.

Il est important de se pencher sur l'institutionnalisation de la protection de la nature qui s'approche actuellement d'une machinerie qui peut « avaler » ces visions.

Mot de la fin

Pour conclure, **Marc Maury** note que chacun va rentrer chez lui avec des **liens nouveaux** mis en place pendant ces deux jours, des **échanges** vont pouvoir se mettre en place, des **études croisées** s'établir au sein de réseaux... C'est en rencontrant les acteurs de terrain que les décideurs peuvent visualiser les problématiques et les résoudre.

Aujourd'hui les différents secteurs dialoguent : les aménageurs, les industriels, les défenseurs des espaces naturels, les chercheurs, les financeurs, les élus... il faut poursuivre dans cette voie et faire des agriculteurs, des chasseurs et des pêcheurs, des alliés pour élargir la vision de chacun.

On ne protège bien que ce qu'on connaît bien !

Ainsi le partage des connaissances reste un atout majeur du Plan Rhône et l'effort fait ainsi que les moyens alloués doivent être maintenus sur ce point.

Actuellement, l'eau paye l'eau ; mais qui paye les zones humides ?

Comment valoriser ces milieux, leur associer une redevance ? La réflexion est en marche pour évaluer à l'avenir comment aborder cette question du financement.

Bien évidemment la reconquête des zones humides passe par l'économie, celle des surfaces, celle de l'énergie... Les citoyens doivent être vigilants, mais les services de l'État doivent l'être également face aux destructions programmées des zones.

Une animation territoriale dynamique, l'accès aux moyens, le lien entre les acteurs, l'harmonisation des projets sont là. Ces outils permettent aux projets d'aboutir, mais aujourd'hui il faut également prendre en compte **la loi NOTRe et le nouvel aménagement du territoire**. Ces compétences qui sont redistribuées vont impacter le Plan Rhône, **il ne faut donc pas rater cette étape**.

L'homme a mis énormément de génie et de moyens pour dompter le fleuve, si demain, il mettait une partie de ces moyens pour sa reconquête, il réussirait ce qui est entrepris via le Plan Rhône.

Faisons confiance à la nature, à la reconquête naturelle, tout n'est pas perdu ! IL faut changer notre relation à la nature et au fleuve, c'est une obligation pour répondre aux catastrophes liées aux changements climatiques et établir une gestion harmonieuse des besoins, des usages et des fonctions naturelles du Rhône.

Ces journées ont été co-organisées par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire d'espaces naturels de PACA avec le soutien financier de :

